

# Rapport d'activités

2023



## Editorial

### Nouveau conseil de Centre, nouvelle loi forestière...,

### ... des relations renforcées avec les élus



Année riche que cette année 2023 pour notre Etablissement, tant au niveau national, qu'au niveau régional. Une année marquée par la reconnaissance du CNPF et le renforcement de ses missions au service de la forêt privée. La concrétisation d'un travail exemplaire mené de concert entre nos élus et nos équipes techniques.

D'abord les élections de nos conseillers de Centre et l'installation de notre nouveau conseil de Centre en avril. Notre conseil a été assez largement renouvelé avec l'arrivée de nouveaux élus issus de nos 2 régions, désireux de s'investir dans la gouvernance de notre Etablissement. Qu'il nous soit permis de remercier ici très chaleureusement ceux qui ont quitté leur fonction, très souvent après plusieurs mandats successifs, sans oublier de remercier aussi les nouveaux arrivants pour leur engagement.

Ensuite, la visite par deux fois du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Marc FESNEAU, dans notre territoire du Centre-Val de Loire, où nos élus et personnels ont été très actifs pour organiser et conduire son accueil :

- une première fois, en été (le 26 juillet), chez Geoffroy de MONCUIT à Tigy (45), pour un déplacement conjoint avec la secrétaire d'Etat à la Biodiversité, Sarah EL HAIRY, sur le thème des actions des forestiers pour adapter leur forêt au changement climatique, à l'occasion de la remise du rapport « Objectif forêt », en vue de l'élaboration du plan national de renouvellement forestier,
- une seconde fois, à l'automne (le 4 décembre), chez Philippe de DREUZY à Sennely (45), pour la signature des arrêtés ministériels validant 9 Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (dont ceux de nos deux régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire).

Année riche encore, au travers de deux initiatives parmi d'autres, ayant impliqué nos nouveaux conseillers, notamment notre Président, pour sensibiliser les élus locaux aux enjeux de gestion durable en forêt privée :

- En Ile-de-France : le soutien à l'émergence d'une Union Régionale des Collectivités Forestières (URCOFOR), et à la promotion, en partenariat avec l'URCOFOR et FRANSYLVA des Sylvotrophées, dont la 1<sup>ère</sup> éditions a récompensé des projets exemplaires en forêt publique et privée ;

- En Centre-Val de Loire : l'organisation d'une tournée forestière, le 10 février 2023, dans le Loir-et-Cher (secteur de Cheverny), en forêt publique et privée, sur la thématique des impacts du changement climatique, à l'attention de la députée de la circonscription, Mathilde DESJONQERES (qui suppléa Marc FESNEAU du fait de sa position au gouvernement).

Enfin, la promulgation, le 10 juillet 2023, de la « loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie », a été l'occasion de renforcer encore les liens entre les propriétaires élus du CNPFF et les parlementaires de nos deux régions. A l'appel des premiers, un groupe de députés et sénateurs de nos deux régions a relayé une proposition d'amendement à la Loi de Finances 2024 visant à renforcer les moyens humains du CNPFF, indispensables à la mise en œuvre des ambitions affichées dans la loi « incendie ». Cette action, déployée à l'échelle régionale et nationale, a permis le relèvement du plafond d'emploi du CNPFF de 26 postes, une première depuis près de 20 ans !

Une année porteuse d'espoir donc, grâce à l'implication constante de tous, élus et personnels de notre Etablissement. Notre délégation y a pris très largement sa part, soyez en remercié.

Gaël LEGROS

Directeur du CNPFF Ile-de-France – Centre – Val de  
Loire

Jean-Pierre PIGANIOL

Président du CNPFF Ile-de-France – Centre-Val de  
Loire



## SOMMAIRE

<b>LES MISSIONS DU CNPF SE RENFORCENT</b>	6
<b>LA VIE DE NOTRE DELEGATION TERRITORIALE EN 2023</b>	8
Nouveau conseil de Centre	8
De nouveaux renforts pour nos équipes	11
Éléments budgétaires	12
Répartition du temps de travail	13
<b>DEVELOPPER LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE</b>	15
Nos nouveaux SRGS approuvés	15
Toujours plus de surfaces forestières gérées durablement	16
Plans Simples de Gestion (PSG)	17
Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)	18
Règlements Types de Gestion (RTG)	18
Demandes de coupes	19
<b>ANIMER LES TERRITOIRES ET AGIR POUR LE REGROUPEMENT</b>	20
Nouveaux projets Label Bas Carbone	20
Classement des zones à risque « Feux de forêt »	20
Plus de présence sur le terrain pour mobiliser davantage	22
Suivi des boisements compensateurs LGV	22
<b>RECHERCHER ET DEVELOPPER DES OUTILS ET METHODES POUR LA FORET DE DEMAIN</b>	24
Projets suivis et lancés en 2023	24
Adevbois « Drones »	24
Sycomore	24
Ilots d'avenir GEDEF	25
Adevbois « Renouvellement des chênaies »	25
Adevbois « Prévention du risque Incendie en Sologne »	26
Autres projets collaboratifs de R&D	26
Expérimentation forestière	27
Santé des forêts	28
<b>INFORMER, FORMER, CONSEILLER LES PROPRIETAIRES FORESTIERS</b>	30
Réunions de vulgarisation	30
Zoom : réunion inter-technique du 13 octobre (Brossier-Pallu)	31

FOGEFOR	33
Appui technique individuel (visites conseil)	33
Supports techniques	34
<b>AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DE NOS TERRITOIRES</b>	<b>35</b>
Urbanisme, patrimoine, aménagement du territoire, foncier	35
Zoom : Animation foncière GPS&O	36
Biodiversité	36
Zoom « Chiroptères »	36
Zoom « Indice de Biodiversité Potentiel (IBP)	37
Equilibre sylvo-cynégétique / Chasse	38
Filière « Forêt-Bois »	40
En Ile-de-France : lancement du « Pacte Forestier »	40
En Centre-Val de Loire : lancement du « Cap Filière Forêt-Bois »	41
<b>COMMUNIQUER AUPRES DE LA SOCIETE ET DU GRAND PUBLIC</b>	<b>43</b>
Revue « <i>Notre Forêt</i> » et lettre électronique « <i>Nouvelles des forêts</i> »	43
Site web <i>ifc.cnpf.fr</i>	43
Enseignement forestier	44
Evènements grand public	45

\*\*\*\*\*

## LES MISSIONS DU CNPF SE RENFORCENT

---

**Le CNPF-Ile de France – Centre-Val de Loire (CNPF IFC) est une des délégations territoriales du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), Etablissement public chargé de l’encadrement et du développement de la gestion forestière durable en forêt privée.**

La loi du 10 juillet 2023 étend les missions du CNPF, notamment en lui assignant un rôle dans la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI), et en étendant la mise en gestion durable des forêts privées par l’abaissement du seuil de 25 à 20 hectares pour l’obligation de présentation d’un plan simple de gestion durable (PSG). Ces nouvelles dispositions s’ajoutent aux missions plus traditionnelles :

- | Améliorer la gestion durable des forêts privées, notamment par l’agrément des Documents de Gestion Durable (DGD) ;
- | Contribuer à la Recherche-Développement-Innovation (RDI) afin d’adapter constamment les techniques et pratiques sylvicoles aux contextes sylvo-pédo-climatiques de nos régions ;
- | Vulgariser les techniques forestières par la sensibilisation des propriétaires aux bonnes pratiques sylvicoles ;
- | Inciter à la mobilisation du bois et à la préservation de la biodiversité ;
- | Participer à la protection de l’Environnement, la surveillance sanitaire des forêts, ainsi qu’au maintien de l’équilibre sylvo-cynégétique ;
- | Promouvoir la place et le rôle de la forêt privée dans les territoires.

Le CNPF-IFC incite également au développement de la certification forestière et participe aux actions de la filière forêt-bois, notamment dans ses relations étroites avec les interprofessions FIBOIS Ile-de-France et FIBOIS Centre-Val de Loire.



## LA VIE DE NOTRE DELEGATION TERRITORIALE

---

2023 était l'année du renouvellement des conseillers de Centre (scrutins de février et mars), suivi de l'installation d'un nouveau conseil de Centre (avril). Ce changement s'est accompagné de mouvements de personnels importants (essentiellement des recrutements) au sein des équipes administratives et techniques.

### Nouveau conseil de Centre

La gouvernance du CNPF est constituée de propriétaires forestiers, élus par leurs pairs, pour une période de six ans. Le scrutin 2023 engage donc une nouvelle équipe jusqu'en 2029. Le rôle des élus du CNPF est d'orienter les actions de l'Etablissement, de le représenter dans les instances professionnelles (Commissions Régionales de la Forêt et du Bois, Chambres Régionales d'Agriculture, Interprofessions FIBOIS, Agences Régionales de la Biodiversité, Commissions « Plans de chasse » ou « Nature, Sites & Paysages », etc.), et de statuer sur l'agrément DGD.

Le nouveau conseil du CNPF Ile-de-France – Centre-Val de Loire a été installé le 4 avril 2023 à la préfecture de Région à Orléans, en présence de la Préfète, Régine ENGSTROM.

### Composition

Il se compose de 16 conseillers titulaires et 16 conseillers suppléants (dont 13 au titre du collège départemental et 3 au titre du collège régional), de 2 membres de droit (les représentants des Chambres Régionales d'Agriculture d'Ile-de-France et de Centre-Val de Loire), et d'un représentant du personnel (et de son suppléant).

### Membres du bureau

Le conseil de Centre a désigné son nouveau bureau, composé du Président et de 8 vice-présidents représentant chacun un département du territoire de compétence du CNPF IFC :

- Président : Jean-Pierre PIGANIOL, propriétaire forestier dans le Loiret (réélu),
- Premier Vice-président : François de CUREL, Essonne (nouvel élu),
- Vice-président : Philippe de DREUZY, Loiret (réélu),
- Vice-président : Laurence de GRESSOT, Indre (réélue),
- Vice-président : Jean de JOUVENCEL, Cher (réélu),
- Vice-président : Antoine de ROFFIGNAC, Indre-et-Loire (nouvel élu),
- Vice-président : Dominique ROUZIES, Eure-et-Loir (réélu),
- Vice-président : Gérard ROUYER, Seine-et-Marne (nouvel élu),
- Vice-président : Charles-Antoine de VIBRAYE, Loir-et-Cher (réélu).



Le Président, Jean-Pierre PIGANIOL, et son premier Vice-président, François de Curel sont désignés pour siéger au conseil d'administration national du CNPF.

### Activités du conseil de Centre

Le conseil s'est réuni 4 fois en 2023, avec en ordres du jour complémentaire du traditionnel examen des DGD et demandes de coupes :

- **4 avril** : installation du nouveau conseil, validation du plan d'actions du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) du CNPF,
- **23 juin** : panorama des conventions techniques en cours ; approbation du rapport d'activités 2022 et de l'enveloppe budgétaire 2023,
- **21 septembre, à Paris** : résultats de l'étude ADEVBOIS « Réussir sa plantation » ; point d'avancement de l'activité DFCI,
- **8 décembre** : présentation du programme « Pacte Forestier » de la région Ile-de-France et du programme « Cap Filière » de la région Centre-Val de Loire.

### Formation des conseillers

Une journée spécifique de formation pour les nouveaux élus a eu lieu le **5 juillet** au siège du CNPF à Orléans. Les spécificités et les activités du CNPF leur ont été présentées à partir des témoignages de la plupart des personnels impliqués. Un document « Guide de l' élu du CNPF » leur a été remis.

### Accueil des élus de la République

Le président et des conseillers ont organisé ou participé à plusieurs rencontres avec les députés et ministres. Ils ont pu expliquer le rôle du CNPF et son importance pour la gestion durable des forêts privées :

- le 10 février 2023 à Cheverny (41) : accueil de la députée de la circonscription Matilde DESJONQUERES sur la problématique de la reconstitution de peuplements détruits par la grêle,
- le 26 juillet à Tigy (45) : réception de Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture, et de Sarah EL HAIRY, secrétaire d'Etat à la biodiversité pour la remise du rapport « Objectif Forêt » en vue de l'élaboration du plan national de renouvellement forestier ; visites en forêt sous la conduite du CNPF IFC,
- le 4 décembre à Sennely (45) : de nouveau accueil de Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture, pour la signature des SRGS de nos régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire, et de plusieurs autres territoires.



*Clément DESCHAMPS expliquant le fonctionnement de l'outil BioClimSol au ministre de l'Agriculture et à la secrétaire d'Etat à la Biodiversité lors de la visite du 26 juillet en Sologne*

## De nouveaux renforts pour nos équipes

Les équipes administratives et techniques du CNPF IFC se sont renforcées en 2023, avec le recrutement de **5 agents supplémentaires**, rendu possible par la forte implication de l'Etablissement dans les programmes forestiers financés par nos deux régions.

Fin 2023, les effectifs sont constitués de **28 personnes** (5 basées en Ile-de-France, 23 en Centre-Val de Loire) :

- Directeur et Directeur-adjoint,
- 4 personnels administratif (budget, ressources humaines, gestion des locaux et véhicules, achats, comptabilité, suivi des DGD, gestion administrative des conventions, secrétariat de direction et secrétariat courant...),
- 7 ingénieurs et chargés de mission (coordination des DGD, environnement, gestion de projets, animation de la région Ile-de-France, expérimentation et formation, DFCI),
- 10 techniciens territoriaux et 3 techniciens chargés de mission en CDD,
- 2 apprenties : l'une affectée au service DGD, l'autre chargée d'étude sur la restauration des peupleraies abandonnées dans la vallée du Fouzon (Indre).

A noter, parmi les mouvements de personnel survenus en cours d'année :

- l'arrivée en mars de Vincent FESNEAU, chargé de mission DFCI sous conventions, avec titularisation actée fin 2023 dans le cadre des nouveaux moyens octroyé par la loi « Prévention des feux de forêt », et épaulé depuis septembre sur ces missions par Emeline CHAUSSE,
- l'arrivée, également en mars, de Constant GAUBERT, en remplacement de Marie MAITROT, comme technicien de secteur sur la partie Sologne du Loiret,
- l'arrivée de 2 techniciens en CDD sur des conventions avec des collectivités, Mathis LEROY et Pierre SYMULAK, respectivement en juillet (en Seine-et-Marne) et septembre (en Indre-et-Loire),
- le départ, en septembre, de Léa BOUBET, responsable Communication, remplacée en partie dans ses fonctions par Xavier JENNER, ingénieur en Ile-de-France,
- le changement de poste, en septembre, de Pierre-Damien DESSARPS qui devient responsable « projets et conventions », remplacé dans son ancienne mission de responsable DGD par Victor PILLERI, nouveau recruté.

L'ensemble du personnel se réunit régulièrement, tous les 2 mois, en réunions plénières. Celles de l'année 2023 ont eu lieu les 17 janvier (évolution des formats des supports de communication), 7 mars (actualisation des fiches techniques), 23 mai (dispositifs expérimentaux installés dans les Yvelines), 4 juillet (implication du CNPF IFC dans les « Pacte Forestier » et « Cap Filière », 19 septembre (démonstrations DFCI), 28 novembre (point activité DGD).

## Éléments budgétaires

### Réalisation budgétaire 2023

	Prévu (BR 1)	Réalisé	Ecart	Tx d'exécution
<b>Dépenses (en CP)</b>				
Personnel	1 413 821 €	1 378 922 €	-34 899 €	98%
Fonctionnement	465 459 €	402 307 €	-63 152 €	86%
Investissement	155 086 €	124 392 €	-30 694 €	80%
<b>Total</b>	<b>2 034 366 €</b>	<b>1 905 621 €</b>	<b>-128 745 €</b>	<b>94%</b>
<b>Recettes</b>				
SCSP	812 311 €	812 311 €	0 €	100%
TATFNB	507 617 €	507 617 €	0 €	100%
Autres financements publics	615 105 €	168 408 €	-446 697 €	27%
Recettes propres	166 694 €	177 432 €	10 738 €	106%
<b>Total</b>	<b>2 101 727 €</b>	<b>1 665 768 €</b>	<b>-435 959 €</b>	<b>79%</b>
<b>Solde budgétaire</b>	<b>67 361 €</b>	<b>-239 853 €</b>	<b>-307 214 €</b>	



Le solde budgétaire 2023 est négatif pour notre délégation, mais cette situation est à relativiser car compensée par les recettes réalisées par ailleurs dans le budget national du CNPF. Le déficit provient essentiellement du report sur 2024 de paiements de conventions initialement budgétés sur 2023 (environ 30% de taux de recouvrement).

Le principal poste de dépense concerne les coûts de personnel à hauteur de **1 400 000€**. Les principaux postes de recettes de base proviennent de la subvention pour charge de service public (SCSP) versée par l'État, et de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB) payée par les propriétaires forestiers, pour un total **1 320 000€**. Ces recettes de base ne suffisent pas à couvrir les coûts de personnel dédié aux missions régaliennes de l'Établissement (DGD, développement forestier, regroupement).



## Budget 2024 et évolution prévisibles

Dépenses (en CP)	
Personnel	1 591 380 €
Fonctionnement	418 585 €
Investissement	90 000 €
<b>Total</b>	<b>2 099 965 €</b>

Recettes	
SCSP	812 311 €
TATFNB	507 617 €
Autres financements publics	696 645 €
Recettes propres	45 700 €
<b>Total</b>	<b>2 062 273 €</b>

<b>Solde budgétaire</b>	<b>-37 692 €</b>
-------------------------	------------------

- **Dépenses** : + 2 ETP sous plafond sur ressources de base

- **Recettes** :
  - Hausse de l'enveloppe SCSP
  - Hausse de l'enveloppe TATFNB
  - Hausse de l'enveloppe autres financements publics (paiements tardifs 2024) : + 52 k€

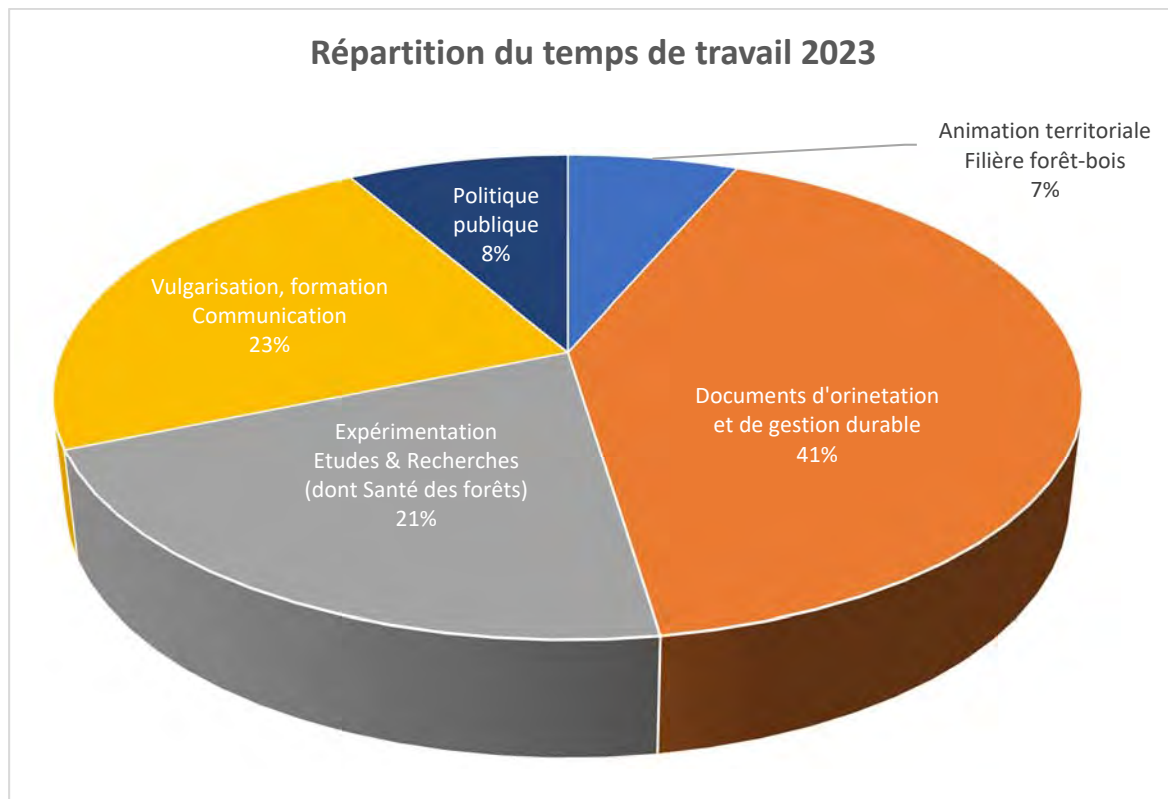


Les prévisions 2024 tendent à rééquilibrer le budget par des recettes en hausse : d'une part le paiement des conventions (normal + tardif 2023) évalué à **700 000€**, d'autre part la hausse prévisible des enveloppes **SCSP et TATFNB** (non encore chiffrée, par prudence, dans le budget prévisionnel ci-dessus).

Toujours concernant les perspectives 2024, deux postes supplémentaires sur ressources de base sont désormais alloués pour répondre aux nouvelles missions résultant de la loi de juillet 2023 sur la prévention des feux de forêts.



## Répartition du temps de travail



En 2023, 41% du temps de travail, tout personnel confondu, a été consacré aux documentations d'orientation et de gestion durable (rédaction des SRGS, instruction et agrément des PSG et CBPS, autorisations de coupes...), en baisse par rapport à 2022 (46%) du fait du moindre temps passé à la rédaction des SRGS. Il passe à 64 % en ne retenant que les techniciens instructeurs et le service administratif DGD.

Vient ensuite le temps consacré au développement forestier au sens large à hauteur de 44%, se répartissant entre le volet « Expérimentation – Etudes & Recherches » (21%) et le volet « Vulgarisation / Formation / Communication » (23%).

La mise en œuvre des politiques publiques (urbanisme, Natura 2000 et autres réglementations environnementales, politiques forestières de nos deux Régions, ruralité...) représente quant à elle 8% du temps de travail, du même ordre de grandeur qu'en 2022 (11%).

Le temps restant (7%) se répartit entre la coordination avec la filière (Fibois, Carbone, Plan de relance...) et l'animation territoriale (desserte, foncier, chartes forestières de territoire...).

# DEVELOPPER LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

## Nos nouveaux SRGS approuvés

Rédigés par le CNPF, les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicoles (SRGS) sont des documents-cadres auxquels doivent se conformer tous les documents de gestion durable des forêts privées. Notre CNPF IFC a la responsabilité de deux SRGS, un pour l'Île-de-France, un pour le Centre-Val de Loire, ainsi que deux annexes vertes Natura 2000 (actualisation en Centre-Val de Loire, nouvelle en Île-de-France).

Le travail de révision de ces documents s'est étalé sur trois ans pour aboutir le 4 décembre à leur signature officielle à Sennely (Loiret) par le ministre de l'Agriculture, en présence d'Anne-Marie BAREAU, présidente du CNPF (cf. photo).

Leur entrée en vigueur sera effective en avril 2024, après une période de transition de quatre mois à compter de leur date de signature.



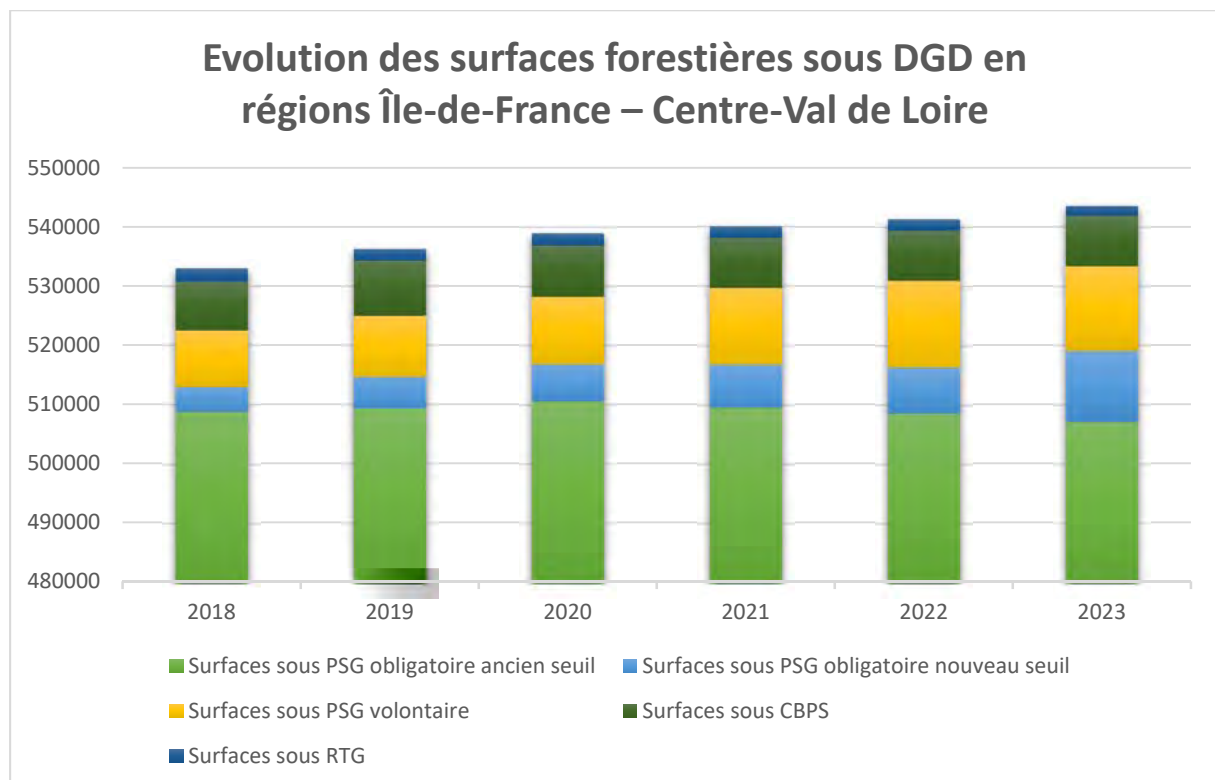
Signature des SRGS par le ministre de l'Agriculture le 4 décembre 2023 à Sennely

Plusieurs recommandations et règles de gestion sur de nouveaux aspects de la sylviculture ont été introduites : nouvelles essences autorisées, seuils des coupes rases de renouvellement, prise en compte du changement climatique, incendies de forêts, notion de « non gestion »...

## Toujours plus de surfaces forestières gérées durablement

La gestion durable des forêts privées repose sur un ensemble d'outils (documents de gestion durables-DGD) adaptés à leurs différentes surfaces : les plans simples de gestion (PSG) obligatoires pour les forêts de plus de 20 hectares (seuil abaissé de 25 à 20 hectares depuis la loi du 10 juillet 2023), les plans simples de gestion volontaires, les codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), et les règlements types de gestion (RTG) pour les surfaces plus petites, généralement comprises entre 10 et 20 hectares.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des surfaces couvertes par les DGD depuis 2018. Elle a encore augmenté en 2023 pour atteindre plus de **543 560 hectares** (+3 500 ha par rapport à 2022), soit **54%** de la surface forestière privée totale de nos deux régions.



## Plans simples de gestion (PSG)

Le PSG constitue l'outil principal d'amélioration et de garantie de gestion forestière durable de la forêt privée. Son impact économique et sociétal est important, le taux de récolte, donc de renouvellement des peuplements, étant de plus de 60% dans les forêts dotées d'un PSG, contre seulement 35% dans les forêts sans PSG.

Notre délégation régionale est la deuxième de France (après la grande région Nouvelle Aquitaine) en ce qui concerne le nombre et la surface des PSG agréés chaque année.

Le nombre de PSG agréés en 2023 par le conseil de Centre est moins élevé que les années précédentes avec 327 agréments (contre 371 en 2022). Ceci résulte des fluctuations cycliques des dépôts de PSG qui peuvent présenter des « hauts et des bas » selon les appels ou rappels effectués les années précédentes.

### **PSG en chiffres en Ile-de-France**

(Source : base de données Merlin au 15 janvier 2024)

- 43 PSG agréés en 2023 / 4 301 Ha
- 639 PSG obligatoires en cours de validité / 63 096 Ha / 78% de la surface concernée
- 116 PSG volontaires en cours de validité / 2 126 Ha

### **PSG en chiffres en Centre-Val de Loire**

(Source : base de données Merlin au 15 janvier 2024)

- 284 PSG agréés en 2023 / 27 832 Ha
- 4 177 PSG obligatoires en cours de validité / 455 435 Ha / 90% de la surface concernée
- 630 PSG volontaires en cours de validité / 12 249 Ha

### PSG agréés au titre des réglementations environnementales

Certains zonages environnementaux (monuments historiques, sites classés, sites Natura 2000...) requièrent des démarches administratives spécifiques dont le propriétaire peut s'exonérer en demandant l'agrément de son DGD (PSG essentiellement) au titre des articles L.122.7-8 du code forestier. En site Natura 2000, l'agrément L.122.7 et 8 permet au propriétaire de disposer d'une garantie de gestion durable, indispensable en cas d'engagements fiscaux (succession, ISF, DEFI).

En 2023, 160 PSG ont bénéficié d'un agrément au titre de ces articles (49% des PSG agréés en 2023), dont 146 (91%) pour la seule réglementation Natura 2000, pour une surface de 14 759 Ha (surface totale des PSG concernés).

Dans nos deux régions, le nombre total de PSG en cours avec un agrément L.122.7-8 est de 2 123 PSG pour une surface totale de 285 536 Ha.

### Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

Le CBPS est un document réglementaire de gestion durable établi par le CNPF pour les propriétés de moins de 20 hectares. Les propriétaires concernés peuvent adhérer au CBPS, ce qui leur octroie « présomption de garantie de gestion forestière durable ». Depuis le mois d'août 2021 et le maintien du CBPS dans le code forestier, la présence d'un programme de coupes et travaux est devenue obligatoire (alors qu'il était facultatif depuis 2014).

Les chiffres 2023 des adhésions aux CBPS sont restés très stables par rapport à ceux de 2022 (cf. encadré ci-dessous).

#### CBPS en chiffres dans nos régions

(Source : base de données Merlin au 15 janvier 2024)

##### Île-de-France

- 7 adhésions en 2023 (contre 8 en 2022) pour 105 Ha
- 98 CBPS en cours de validité pour 1 142 Ha

##### Centre-Val de Loire

- 57 adhésions en 2023 (contre 58 en 2022) pour 725 Ha
- 571 CBPS en cours de validité pour 7 339 Ha

### Règlements Types de Gestion (RTG)

Le RTG est un document réglementaire de gestion établi par un gestionnaire forestier professionnel (coopérative forestière, expert forestier, ONF...), pour un ensemble de parcelles gérées en commun, principalement pour les forêts non soumises à l'obligation de PSG. Le RTG est agréé par le CNPF et vaut garantie de gestion forestière durable pour pouvoir bénéficier de dispositions fiscales particulières ou de certaines aides publiques.

Fin 2023, 116 propriétaires sont adhérents à un RTG pour 1 705 Ha, chiffres en légère baisse par rapport à 2022 (129 propriétaires pour 1 951 Ha).



## Demandes de coupes

Le CNPF instruit les demandes de coupes dérogeant à un PSG ou répondant à une situation d'urgence particulière (tempêtes, dépérissements...). Le nombre de demandes de **coupes dérogatoires** à PSG est resté encore élevé en 2023, bien qu'en diminution par rapport à 2022 : **178 dossiers déposés** (211 en 2022). La relative volatilité des cours du bois, ainsi que l'arrêt du plan de relance en fin d'année peuvent en partie expliquer ce tassement.

Le nombre de **coupes d'urgence** reste orienté à la baisse avec **24 déclarations** (contre 31 en 2022 et 54 en 2021). Une demande moindre concernant les coupes de peuplements dépérissants (pin sylvestre...) peut en être à l'origine.

# ANIMER LES TERRITOIRES, AGIR POUR LE REGROUPEMENT

---

## Nouveaux projets Label Bas Carbone

Le CNPFP dispose d'un service spécialisé, le C+FOR, chargé de promouvoir le [Label Bas Carbone \(LBC\)](#), dont il a contribué à la création. Chaque délégation régionale de l'Etablissement a désigné un(e) correspondant(e) chargé(e) d'initier et suivre les actions sur son territoire de compétence.

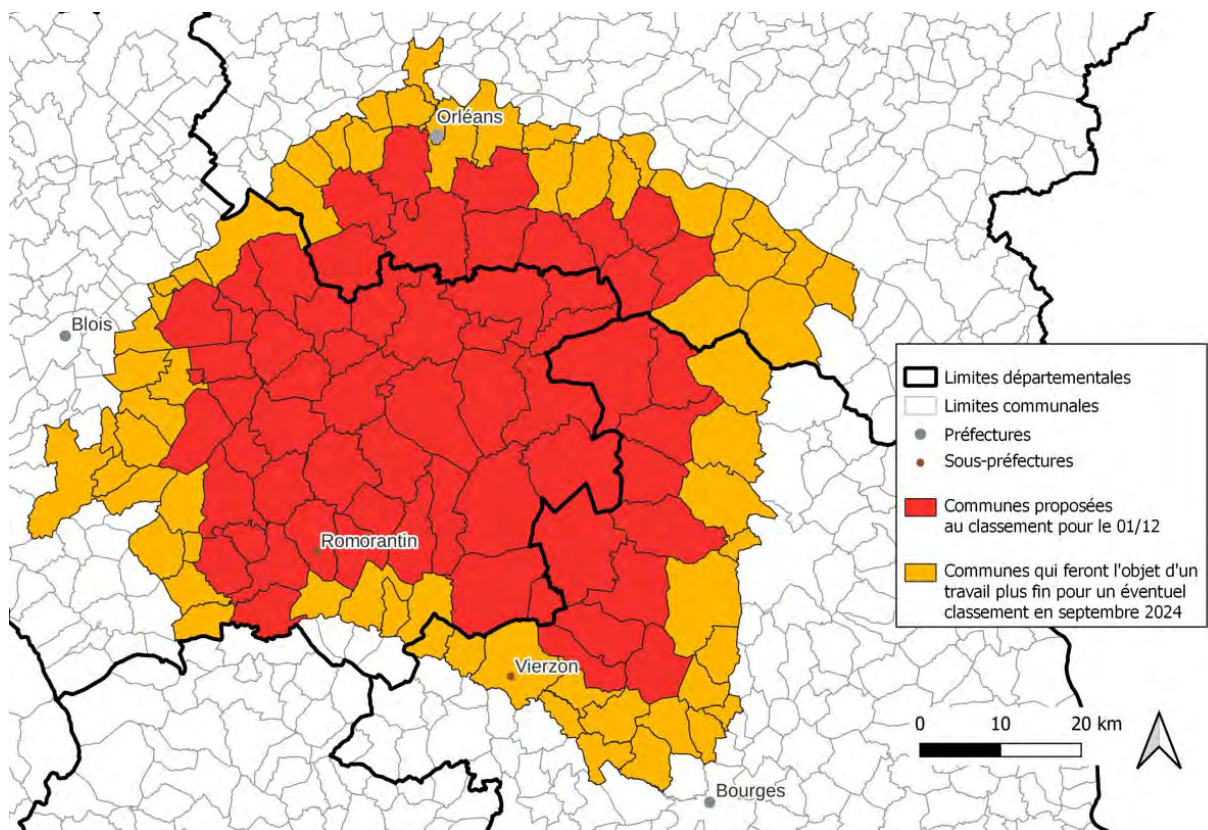
Parmi les réalisations 2023 dans nos deux régions :

- | labellisation de deux nouveaux projets : 8 ha de boisement de terres agricoles sur la commune de Jouy-le Potier dans le Loiret (labellisation obtenue le 26/01/2023), et 3,8 ha de boisement de terres agricoles sur la commune de Oulches dans l'Indre (labellisation obtenue le 12/09/2023),
- | un projet en attente de labellisation pour 1 ha de boisement de terres agricoles à Le Magny dans l'Indre. Un financeur a été trouvé pour ce projet,
- | réalisation d'un diagnostic sylvicole pour un peuplement dépérissant (1,5 ha), à la demande de Fransylva en Indre-et-Loire, dans le cadre de la méthode de reconstitution de peuplements dégradés,
- | présentation du LBC lors de l'Assemblée Générale de Fransylva Ile-de-France, le 20/10/2023 en Seine-et-Marne (Gaël LEGROS).

## Classement des zones à risque « Feux de forêt »

Le chargé de mission DFCI, Vincent FESNEAU, et plusieurs de nos élus départementaux ont été fortement sollicités par les préfetures et les services de l'Etat pour le classement des zones à risque. Cette procédure, engagée sur l'ensemble du territoire national est importante car elle déclenche automatiquement l'application d'un certain nombre de dispositions réglementaires dont les obligations légales de débroussaillage (OLD), la création d'Associations Syndicales Libres (ASL) ou Autorisées (ASA) et l'établissement de Plans Départementaux de Protection de la Forêt Contre les Incendies (PDPFCI) :

- | en Ile-de-France, notre délégation territoriale (DT) est d'autant plus impliquée dans la procédure de classement qu'elle pilote directement avec la DRIAAP et l'Institut Paris Région (IPR) la rédaction de l'atlas des zones à risques,
- | en Centre-Val de Loire, la préfecture du Loir-et-Cher coordonne la démarche en donnant la priorité au classement du massif de Sologne. A ce stade le classement des communes du cœur de Sologne est acté, celui des communes périphériques est encore en discussion (cf. carte ci-après).



*Proposition de classement des communes à risque incendie pour le massif de Sologne*

En marge de la problématique du classement, notre DT CNPF est également impliquée dans la création d'une **Forêt Ecole** à Neuvy-sur-Barangeon (projet animé par le Conseil Départemental du Cher) visant à la formation des pompiers, forestiers, scolaires, grand public... en matière de prévention des forêts contre le risque feu.

## Plus de présence sur le terrain pour mobiliser davantage

La capacité d'animation territoriale de notre CNPF s'est accrue de trois techniciens supplémentaires pour faire davantage de conseils de terrain auprès des propriétaires, notamment dans la petite et moyenne propriété où le gisement en bois et les besoins en renouvellement de peuplements sont importants. Au-delà du conseil aux propriétaires, l'objectif est de promouvoir des démarches groupées de mises en valeur sylvicoles (exploitations, plantations, diagnostics sol, biodiversité, gibier...). [44 visites ont déjà été réalisées depuis l'installation des nouveaux techniciens](#), respectivement en Seine-et-Marne (financement Conseil Départemental) et en Indre-et-Loire (financement Cap Filière).

Dans le même esprit, une étude spécifique sur le renouvellement des peupleraies abandonnées a été entreprise dans la vallée du Fouzon dans l'Indre. [Plus de 400 propriétaires de parcelles de peuplier ont été identifiés et enquêtés en 2023](#). Des visites de terrain seront effectuées en 2024 auprès des volontaires en vue de promouvoir des chantiers groupés d'exploitation-replantation.

## Suivi de boisements compensateurs LGV

Le CNPF IFC a conventionné depuis plusieurs années le suivi des boisements compensateurs financés par le concessionnaire de la ligne à grande vitesse (consortium LISEA-COSEA) Sud-Europe-Atlantique, pour le tronçon Tours-Bordeaux (partenariat incluant aussi le CNPF Nouvelle Aquitaine). A ce titre, 11 boisements LGV ont été suivis en 2023 : mesures de croissance, état sanitaire, rédaction des rapports techniques, reportages photographiques, information des propriétaires concernés...





*Boisement compensateur LGV en Touraine (plantation de chênes)*



## RECHERCHER ET DEVELOPPER DES OUTILS ET METHODES POUR LA FORET DE DEMAIN

---

Ce chapitre concerne les projets et actions de Recherche-Développement-Innovation (RDI) conduits en propre par notre délégation territoriale (DT), ou en partenariat avec d'autres acteurs (Recherche, Universités, Gestionnaires, Groupes de progrès...).

La plupart concourt à l'objectif d'améliorer [la résistance et la résilience des forêts face au changement climatique](#).

### Projets suivis et lancés en 2023

#### Adevbois « Drone »

Ce projet vise à tester l'utilisation du drone pour aider aux activités de terrain des techniciens du CNPF. Une formation interne de télépilotes a été réalisée et plusieurs expériences concrètes de vols ont été effectuées : suivi de dépérissements (Eure-et-Loir), description de peuplements (Loir-et-Cher), instruction de demandes de coupes (Loir-et-Cher), repérage de chemins et points d'eau DFCI (Yvelines), tournage de vidéos pédagogiques... Fin de l'étude prévue en mars 2024.



*Vue drone caractérisant à la fois une attaque d'oidium sur chêne (cimes grisâtres) et desserte DFCI (ici catégorie 1)*

## Sycomore

Notre CNPF (en lien avec l'IDF) a participé activement aux trois volets de ce programme de recherche piloté par l'INRAE et financé par la Région Centre-Val de Loire) :

- | **volet RECONFORT** dédié à la télédétection des dépérissements par imagerie satellitaire. Notre CNPF a proposé des sites, fournit des données et validés des modèles de dépérissement du chêne,
- | **volet RENOUV** dédié (entre-autres) à l'étude du renouvellement des chênaies par trouées (mesures d'éclaircissement, conduite des enrichissements...). Notre délégation a proposé des sites en forêt privée et appuyé l'installation de dispositifs instrumentés par l'INRAE pour le suivi des trouées,
- | **volet GENFORFUTUR** dédié, pour la partie qui concerne notre délégation, à l'étude de la perception du changement climatique par les propriétaires forestiers. Un questionnaire d'enquête a été adressé à environ 2 900 propriétaires (dont Fransylva départementaux et groupes de progrès). A date, 500 questionnaires ont déjà été retournés. Résultats à paraître en 2024.

## Ilots d'avenir GEDEF

Le CNPF-IFC a accompagné le GEDEF Loiret-Sologne dans le suivi de son projet « Ilots d'avenir » : installation de 9 dispositifs (0,5 ha chacun) pour tester et suivre le comportement de nouvelles essences pour l'adaptation au changement climatique : chêne chevelu, sapin de Bornmüller, et séquoia. **4 diagnostics préalables à la plantation** ont été réalisés chez les membres du CETEF du Berry impliqués dans la démarche. Le recueil des données d'installation (essences, densités, hauteur, état sanitaire...) a également été réalisé et saisi dans la base de données ILEX dédiée aux expérimentations du CNPF. Ce projet a permis d'initier une action reprise de manière plus importante dans le programme Cap Filière de la région Centre.

## Adevbois « Renouvellement des chênaies »

Ce nouveau projet a été déposé et accepté fin 2023 pour réaliser un état des lieux des plantations de chênes effectuées dans les quinze dernières années : que sont devenues ces plantations ?, comment se comportent-elles ?, les plus récentes souffrent-elles davantage que les plus anciennes ? L'idée est d'en déduire les itinéraires techniques à privilégier et d'installer au moins une référence testant un itinéraire adaptatif dans chaque département du Centre-Val de Loire.

Durée du projet : janvier 2024 à juin 2025.

## Adevbois « Prévention du risque Incendie en Sologne »

Le projet a pour objectif de réaliser un état des lieux DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) dans deux massifs cibles de Sologne (Cher et Loir-et-Cher) : accès et qualité des plans d'eau, obstacles susceptibles de gêner l'intervention des pompiers, qualité de la desserte... L'année a été mise à profit pour : a) définir les protocoles de recueil de données en relation avec les SDIS du Loir-et-Cher et du Cher, b) mettre au point un outil numérique de saisie des données sur tablette, c) faire les inventaires de terrain et produire une première cartographie (cf. carte ci-dessous).



Extrait de carte DFCI produite dans le cadre de l'étude DFCI Sologne (Souesmes, Loir-et-Cher)

## Autres projets collaboratifs de R&D

Notre délégation est impliquée dans le [programme FUTUROCHENE](#), piloté par l'Université d'Orléans et financé par la région Centre. Ce projet vise à évaluer le potentiel d'utilisation du chêne pubescent en merranderie, et à alimenter les modèles permettant par la spectrométrie proche Infrarouge (SPIR) la reconnaissance des espèces de chênes à partir des grumes.

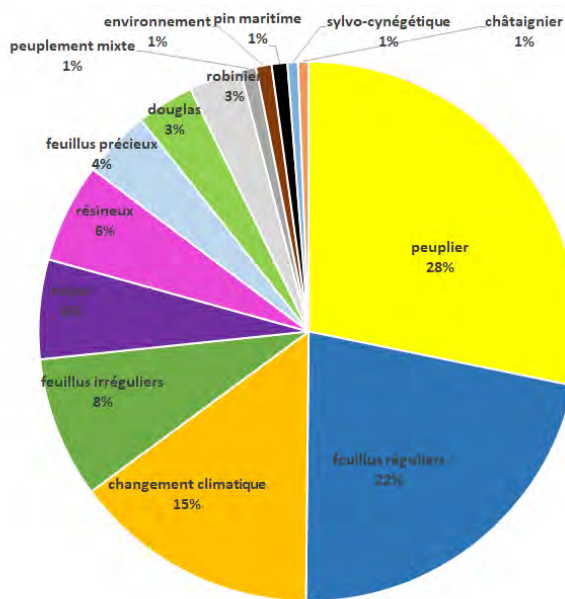
Par ailleurs, notre délégation participe à un projet [de jeu sérieux sur le changement climatique](#), dans le cadre d'un projet financé par le [RMT AFORCE](#) (Réseau Mixte Technologique pour l'Adaptation des Forêts au Changement climatique), en collaboration avec des chercheurs et enseignants.



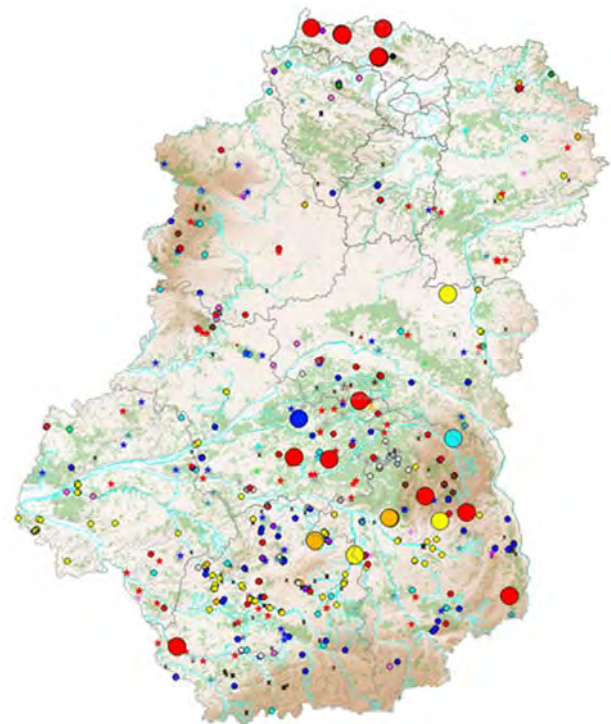
## Expérimentation forestière

Notre DT CNPF suit un réseau de placettes de démonstration et d'expérimentation de plus de 300 dispositifs, intégrés dans la base nationale ILEX. Lors de la campagne 2023, 25 nouveaux sites ont été installés (cf. carte) : plantations avec mélanges d'essences, et/ou évaluations d'essences ou provenances pour leur adaptation aux changements climatiques : cèdres, sapins méditerranéens, chênes pubescents et chevelus, séquoias toujours verts... L'installation sur d'autres thèmes d'actualité se poursuit également, avec des tests de nouveaux cultivars de peupliers, de sylvicultures, ou de suivis de peuplements remarquables. Le suivi de ces dispositifs a concerné 174 sites, avec mesures et rédaction de comptes rendus de mesure pour chacun d'eux.

Un article de synthèse des essais de plantation en cèdre a été rédigé, à paraître en 2024 dans notre revue régionale. Les essais sont régulièrement valorisés comme support des réunions de vulgarisation forestière et/ou d'études spécifiques.



*Thématiques des dispositifs suivis*



*Localisation des dispositifs suivis (les couleurs correspondent à celles du camembert, les gros points représentent les installations 2023)*

## Santé des forêts

L'ensemble des techniciens de notre DT CNPF fait partie du réseau des correspondants observateurs (CO) du Pôle Interrégional Nord-Ouest de la Santé des Forêts du Ministère de l'Agriculture (DSF). Notre DT coordonne ce pôle dans nos deux régions.

Les missions réalisées par l'ensemble des responsables de secteurs, formés spécifiquement, concernent principalement la veille sanitaire et la mise en place de suivis spécifiques.

Globalement, 2023 a été une année plutôt favorable à la végétation dans nos deux régions. Des pluies régulières de fin de printemps ont heureusement compensé un hiver plus sec que la normale.

Au final, le suivi des plantations de l'année a montré une bien meilleure reprise qu'en 2022 : **77% des plantations enquêtées présentent un taux de reprise de plus de 80%**.

Le paysage forestier a malgré tout été marqué par des **défoliations de chenilles (géométrides, tordeuses...)** et des **attaques d'oïdium sur chêne**, provoquant une canopée plus claire qu'habituellement dans de nombreux massifs. **D'intenses rougissements du feuillage des charmes de sous étages et de lisières** ont également été observés, peut être une conséquence de la luminosité accrue engendrée par le moindre feuillage des arbres de futaie ?

A noter aussi, **la forte recrudescence de la maladie des bandes rouges sur pin laricio de Corse**, après plusieurs années de calme relatif.

Enfin la **cécidomyie du douglas** a été observée pour la première fois en région Centre-Val de Loire (Sologne). Il s'agit d'un insecte dont la larve se développe dans les aiguilles et en consomment l'intérieur, provoquant leur chute prématurée. Une surveillance spécifique est mise en place.



### Suivi des principaux problèmes

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Toutes essences	Gel				Localisé		
	Sécheresse						
Feuillus	Oïdium des chênes						Localisé
	Processionnaire du chêne	Localisé	Localisé		Localisé	Localisé	
	Autres défoliateurs				Localisé		
	Dépérissements de chêne	Localisé	Localisé			Localisé	Localisé
	Dépérissements de châtaignier						
	Encre du châtaignier						
	Cynips du châtaignier						
	Chalarose du frêne						
Peupliers	Puceron lanigère						
Résineux	Maladie des bandes rouges						

■ Problème absent ou à un niveau faible

■ Problème nettement présent, impact modéré

■ Problème très présent, impact fort

Evolution 2018 à 2023 des problèmes rencontrés pour les principales essences en Ile-de-France

### Suivi des principaux problèmes

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Toutes essences	Sécheresse estivale						
Feuillus	Défoliateurs précoces						
	Bombyx disparate						
	Oïdium des chênes						
	Dépérissements de chêne						
	Encre du châtaignier						
	Chalarose du frêne						
Peupliers	Puceron lanigère						
Résineux	Scolytes des pins						
	Maladie des bandes rouges						
	Processionnaire du pin						

■ Problème absent ou à un niveau faible

■ Problème nettement présent, impact modéré

■ Problème très présent, impact fort

Evolution 2018 à 2023 des problèmes rencontrés pour les principales essences en Centre-Val de Loire

Le bilan annuel respectif de nos deux régions est accessible et téléchargeable sur le site web [www.ifc.cnpf.fr](http://www.ifc.cnpf.fr).

Enfin, le CRPF co-anime avec le DSF une formation IDF sur la Santé des Forêts à destination des forestiers professionnels.

# INFORMER, FORMER, CONSEILLER LES PROPRIETAIRES FORESTIERS

Ce chapitre concerne la mission de développement forestier du CNPF. Il s'agit d'orienter, informer, former, conseiller les sylviculteurs dans la gestion de leur forêt. Cette animation se fait en relation étroite avec les 9 groupes de progrès de nos deux régions : Association Peupliers de Loire, CETEF du Berry, CETEF de l'Indre, CETEF Perche & Beauce, GVF 28, CETEF de Touraine, GDF d'Ile-de-France, GDF 41, GEDEF Loiret-Sologne. A noter, la création en 2023 d'une nouvelle entité : « Populiculteurs d'Ile-de-France ».

## Réunions de vulgarisation

25 réunions ont été réalisées sur les 28 initialement prévues (6 en Ile-de-France ; 19 en Centre-Val de Loire). Le fil conducteur des réunions était la prise en compte des risques (sanitaires, climatiques, gibier...) par le renforcement des diagnostics préalables aux décisions de gestion.

Le sujet spécifique de l'équilibre Faune-Flore (méthode Brossier-Pallu) a été privilégié en Centre-Val de Loire : 4 réunions spécifiques, dont la réunion intertechnique du 13/10/2023 à Nibelle (Loiret).

727 participants ont assisté aux réunions, dont 169 nouveaux propriétaires, encore inconnus de notre DT CNPF (soit un taux de pénétration de 23%), ce qui montre l'intérêt de ces réunions pour capter davantage de propriétaires vers les bonnes pratiques de gestion forestières.


Date	Dép	Thème	Nbre total	Nbre nvx
<b>Ile-de-France</b>				
24 mars	91	Bornes et limites de ses parcelles	24	14
22 avril	91	Gestion des taillis & taillis avec réserves	12	nc
3 juin	95	Nouvelles essences et provenances	28	9
23 juin	78	Enjeu du renouvellement des peuplements	11	4
22 septembre	78	Trucs et astuces de gestion forestière	20	11
21&22 décembre	77	Utilisation de la tronçonneuse	9	7
<b>Total Ile-de-France</b>			<b>104</b>	<b>45</b>
<b>Centre-Val de Loire</b>				

17 mars	28	Diagnostic sanitaire des peuplements	33	12
25 mars	36	Diversification des peuplements	40	4
31 mars	45	Gestion en futaie irrégulière	29	11
14 avril	41	Equilibre Forêt-Gibier (Brossier-Pallu)	42	11
21 avril	28	Diagnostic de la biodiversité forestière	21	1
28 avril	37	Potentiel écologique de la forêt	39	9
26 mai	18	Diagnostics et outils sylvo-climatiques	23	6
2 juin	45	Diagnostic de l'état de santé des chênes	30	8
2 juin	41	Equilibre Forêt-Gibier (Brossier-Pallu)	16	0
5 juin	36	Peuplier : choisir et cultiver les cultivars	50	12
16 juin	28	Gestion irrégulière et évolution climatique	nc	nc
16 juin	36	Diagnostic sanitaire des peuplements	39	nc
8 septembre	18	Equilibre Forêt-Gibier (Brossier-Pallu)	46	18
9 septembre	36	Renouvellement des peuplements	31	nc
18 septembre	37	Renouvellement des peuplements mûres	48	10
13 octobre	45	Equilibre Forêt-Gibier (Brossier-Pallu)	49	0
27 octobre	41	Etat de santé des pins avec l'outil ARCHI	37	16
10 novembre	45	Plantations : préconisations&précautions	26	6
18 novembre	18	Renouvellement des peuplements	24	nc
		<b>Total Centre-Val de Loire</b>	<b>623</b>	<b>124</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>25 réunions</b>	<b>727</b>	<b>169</b>

### Zoom : Réunion inter-technique du 13 octobre (Brossier-Pallu)

Cette réunion qui a rassemblé une cinquantaine de personnes, principalement des gestionnaires, experts forestiers, techniciens de coopératives, fédérations de chasse, office français de la biodiversité. Pierre BROSSIER (ingénieur CNPF Pays de la Loire – Bretagne) et Jacky PALLU (fédération des chasseurs des Côtes d'Amor) ont présenté leur méthode visant à rétablir l'équilibre forêt-gibier au sein des massifs forestiers. Elle repose en grande partie sur la bonne concertation entre forestiers et chasseurs d'une part, et sur des outils fiables de quantification des dégâts de gibier d'autre part. Bertrand VALLIER, gestionnaire-propriétaire forestier, et chasseur a accueilli le groupe sur sa propriété (GF de Bellardin, commune de Sury-aux-Bois dans le Loiret), et expliqué la façon dont il mettait en œuvre la méthode sur son territoire.

## Identifier la capacité nourricière de la forêt



The image contains six photographs of forest scenes, each with a red sad face icon or a green happy face icon overlaid. The top-left photo shows a forest with many dead trees and a red sad face icon. The top-middle photo shows a forest with many dead trees and a red sad face icon. The top-right photo shows a dirt path in a forest with a green happy face icon. The bottom-left photo shows a field of Molinie grass with a red sad face icon. The bottom-middle photo shows a forest with a green happy face icon. The bottom-right photo shows a forest with a green happy face icon.

Molinie

Extrait du diaporama présenté le 13 octobre (méthode Brossier-Pallu)



## FOGEFOR

En 2023, [un cycle d'initiation à la gestion forestière](#) s'est déroulé au complet en 4 journées réparties sur l'année, avec 30 propriétaires stagiaires.

L'assiduité aux réunions, supérieure à 90%, et l'avis des participants à l'issue de ce stage conforte que le format court de 4 jours, avec alternance de théorie en salle et de pratique sur le terrain à chaque journée, convient aux propriétaires forestiers.

En complément de ce cycle d'initiation, [un cycle d'application \(thématique\)](#), réunissant 15 personnes, s'est déroulé sur la thématique de la rédaction du programme de coupes et travaux dans les documents de gestion durable.



*Exercice de marquage lors de 4<sup>ème</sup> journée du FOGFOR d'initiation*

### Appui technique individuel (visites conseil)

117 [visites techniques](#) ont été réalisées en 2023 (niveau équivalent à celui de 2022), auxquelles s'ajoutent les [44 visites réalisées par les nouveaux techniciens](#) en Seine-et-Marne et Indre-et-Loire (cf. page 21), soit une moyenne de 12 visites par technicien « historiques ». La grande majorité des visites concerne de nouveaux propriétaires en demande de conseils sur la commercialisation des



bois, les projets de (re)boisements, les problèmes sanitaires, ou les diagnostics globaux de gestion (« tours de bois »). Sauf exception, un compte-rendu de visite est remis à chaque bénéficiaire.

Le choix a été fait de privilégier les visites auprès des propriétaires n'ayant pas de gestionnaires. En marge des visites, de nombreux conseils personnalisés sont également effectués par téléphone, courriels, ou par rendez-vous au bureau lors des permanences des techniciens.

## Supports techniques

L'année 2023 a été mise à profit pour refondre et actualiser l'ensemble des plaquettes techniques de l'Établissement (33 fiches « Essences » et « Gestion » + le Guide des habitats de la région Centre). Deux vidéos pédagogiques ont également été tournées. Ce travail important a bénéficié d'un financement européen du FEADER. Il a mobilisé l'ensemble de l'équipe technique une grande partie de l'année. L'ensemble de cette documentation sera mise en ligne sur le site ifc.cnpf.fr courant 2024.

**Le pin laricio de Corse**  
Rusticité, croissance et recroûte, des atouts indéniables...

**Comment le reconnaître ?**  
Tronc très droit, écorce brun-grisâtre. Pin à 2 aiguilles, longues (12-15 cm), souples et frisées, cônes de 4 à 7 cm de long à maturité.

**Un bois de qualité, propre à de multiples utilisations**  
Débouchés nombreux et variés :  
- branchage, déroulage : contre-plaqué ;  
- sciages : ébénisterie, menuiserie, charpente, etc ;  
- bois rond imprégné : piquets, échelles, poteaux, rondins, tribulation

**Des peuplements relativement jeunes**  
Droit et élancé, le pin laricio de Corse peut atteindre 40 m de hauteur dans une douglas. Rustique et à forte croissance, il a été longtemps la première essence de reboisement en région Centre-Val de Loire. La bonne qualité de son bois permet de nombreuses utilisations. Attention cependant à la présence de bandes rouges, qui freinent le rendement de croissance depuis quelques années.

Nouveaux forestiers français Tome 2, nouvelle édition, CNPF-IDF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
CNPF Île-de-France Centre-Val de Loire

Reboisement forestier des Pyrénées par le CNPF, 2008-10

Exemple de la nouvelle fiche « Pin laricio » (page de couverture)

## AMELIORER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DE NOS TERRITOIRES

---

Notre DT CNPF agit pour faire valoir la place et le rôle de la forêt privée auprès des différentes instances territoriales et environnementales. Ses élus et/ou agents participent aux multiples commissions, groupes de travail, instances..., dans lesquels ils siègent et donnent des avis : biodiversité, Natura 2000, risques, chasse, documents d'urbanisme, parcs naturels régionaux, comités de bassins sur l'eau...

### Urbanisme, patrimoine, aménagement du territoire, foncier

Notre DT CNPF a fourni des avis ou contributions concernant :

- 7 projets d'implantation de centrales photovoltaïques (6 en Centre-Val de Loire ; 1 en Ile-de-France),
- 3 projets d'implantation de parc éolien en Centre-Val de Loire,
- 4 suivis en cours Plan Climat Air Energie (PCAET) : Tours métropole, Terres du Haut Berry, Pays Houdanais, Val d'Europe agglomération,
- 2 schémas de cohérence territoriale ' (SCoT Gâtinais Montargois et Pays Grande Sologne),
- 6 avis rendus concernant les périmètres de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ENS) : 4 en Ile-de-France et 2 en Centre-Val de Loire,
- 1 avis sur le projet de révision de la charte du PNR Loire Anjou Touraine,
- 93 avis sur des projets de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU et PLUi) : 55 en Centre-Val de Loire et 38 en Ile-de-France, soit une quantité équivalente à celle des années précédentes (96 avis en 2022).

S'ajoute à cela :

- le suivi des [Plans de Prévention des Risques Naturels \(PPRN\)](#) : 1 avis rendu pour un PPR « Mouvement de terrain » en Yvelines ; et synthèse en cours pour les PPR « Inondations », concernant les réglementations spécifiques aux boisements afin de faciliter leur instruction et prise en compte dans les DGD,
- le suivi de dossiers en lien avec les [Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie](#) : Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE), Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE), captages. Intégration des enjeux DGD et code forestier, et veille sur les projets pouvant impacter la gestion durable (inventaires zones humides, restauration de milieux particuliers, etc.),
- en matière de [foncier](#), notre participation aux comités départementaux d'attribution des préemptions et ventes amiables de la [SAFER Ile-de-France](#). Dans ce cadre, elle est amenée à donner un avis sur les attributions de parcelles boisées d'importances variables. De nombreux dossiers ont été étudiés en 2023, donnant parfois lieu à des

publicités auprès de propriétaires forestiers pouvant être candidats, généralement disposant d'un PSG agréé.

### Zoom : Animation foncière GPS&O

Il s'agit d'une [action d'animation de regroupement foncier](#) pour le compte de l'intercommunalité Grand-Paris-Seine-et-Oise (GPS&O). En réponse à un appel d'offre, le CNPF IFC a engagé une prestation tripartite avec la chambre d'Agriculture et la SAFER. Des actions de développement forestier et d'animation foncière ont été déployées sur un territoire pilote de 13 communes, certaines dépendant du PNR du Vexin français. Au final, après la production d'une synthèse des enjeux et d'une réunion de sensibilisation, une enquête a permis à [134 vendeurs de 673 parcelles, totalisant plus de 46 hectares](#), de se manifester. Leurs offres ont été transférées sur le site de services du CNPF « [La Forêt Bouge](#) », dans son espace dédié au foncier.

### Biodiversité

Notre DT CNPF a poursuivi ses partenariats et échanges avec les PNR, en particulier ceux du [Gâtinais français et du Perche](#).

Elle a participé aux comités de pilotage des sites régionaux [Natura 2000](#) (2 en Centre-Val de Loire, 1 en Ile-de-France), dont la gouvernance a été transférée des DREAL vers les Régions.

A noter aussi plusieurs participations aux comités de suivi et activités liés aux plans nationaux d'actions en faveur des espèces protégées forestières : Balbuzard pêcheur, Chiroptères, Vieilles forêts et forêts naturelles, Cigogne noire..., recherche de propriétaires dans le site de la Vallée du Petit Morin (Seine-et-Marne) pour le crapaud sonneur à ventre jaune.

### Zoom « Chiroptères »

Toujours au chapitre biodiversité, à noter la publication du guide national « [Chauves-souris et forêt, des alliées indispensables](#) » pour lequel notre ingénieure Environnement, Marine LAUER est co-auteure (guide disponible sur le site [ldf-librairie@cnpf.fr](mailto:ldf-librairie@cnpf.fr)).

La parution du guide a donné lieu à un colloque le 14 mars à Paris, co-organisé par le CNPF, l'ONF et la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFPEM), en présence de notre président Jean-Pierre PIGANIOL.



*Présentation du guide « Chauves-souris » lors du colloque du 14 mars 2023 à Paris*

### **Zoom « Indice de Biodiversité Potentiel (IBP) »**

Notre DT CNPF agit activement pour la promotion de l'IBP, outil du CNPF destiné à diagnostiquer la biodiversité forestière à l'échelle de la parcelle ou de la propriété. Plusieurs inventaires ont été réalisés avec l'objectif de former les propriétaires concernés (dont un diagnostic complet sur une propriété de 215 hectares avec l'aide d'une stagiaire). Une formation spécifique a été effectuée auprès de la coopérative Alliance Forêt Bois (6 techniciens).

Par ailleurs, les interventions IBP se sont poursuivies dans les formations « Master Forêt Mobilisation du Bois » de l'université d'Orléans et « Master Risques et Environnement » de l'université Paris Cité.

## Equilibre sylvo-cynégétique / Chasse

Les élus et/ou techniciens départementaux prennent part aux réunions des Commissions Départementales Chasse et Faune Sauvage (CDCFS) et aux commissions d'élaboration et d'attribution des plans de chasse.

En fin d'année, notre DT a donné un avis sur un projet de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) « Ouest-Ile-de-France », et sur le recrutement de louvetiers pour les Yvelines.

A noter que la fourniture d'avis aux fédérations (conséquence des nouvelles dispositions de la loi Chasse en vigueur depuis 2019), nécessite un investissement en temps de plus en plus important pour l'équipe technique. [En 2023, plus de 8 000 avis ont été rendus après analyse des demandes d'attribution.](#)

Notre DT s'est aussi fortement impliquée dans le déploiement de la [méthode « Brossier-Pallu »](#). Outre les réunions de vulgarisation mentionnées page 30, s'ajoutent entre-autres :

- | le suivi par toute notre équipe technique d'une formation spécifiquement dédiée à la méthode (28 février et 1 mars),
- | l'organisation de deux formations spécifiques pour les présidents et décideurs d'organismes (2 mars, 30 participants), et pour les membres de l'Association nationale des Chasseurs de Grands Gibiers (ANCGG) (3 et 4 mars, 20 participants),
- | la réalisation effective de 3 diagnostics « Brossier-Pallu » dans 3 massifs tests : Montigny le Chartif (28), Beaumont la Ronce (37), Verneuil-sur-Indre (37),
- | l'établissement de « [103 fiches de pression](#) » lors des visites d'instruction des DGD,
- | l'organisation et l'animation de 4 formations à destination des « [gardes de propriété](#) » (avec les fédérations des chasseurs du 45, 78, 18, et le Centre de formation de Bellegarde).





*Formation « Brossier-Pallu » du 1 mars 2023, relevé d'indices en régénération naturelle de chêne*

## Filière « Forêt-Bois »

2023 a été une année très active avec nos deux Régions et nos deux associations interprofessionnelles FIBOIS. Notre DT a eu un apport conséquent à l'élaboration et la finalisation des politiques forestières. Ce travail s'est concrétisé par la signature de conventions avec chaque Région, permettant l'embauche de 3 techniciens d'animation territoriale pour déployer ces politiques vers les propriétaires privés.

### En Ile-de-France : lancement du « Pacte Forestier »

La création (annonce 2022) du Fonds Forestier Francilien s'est concrétisée en 2023, après un intense travail de négociation et de définition, par :

- | le vote d'un acte II de la Stratégie Régionale Forêt-Bois, voté par le Conseil régional le 23/09/2023,
- | la signature par la Région Ile-de-France, le 30/11/2023 d'un [Pacte pour les forêts privées](#) d'Ile-de-France, avec notre CNPF Ile-de-France – Centre-Val de Loire, FRANSYLVA Ile-de-France, FIBOIS Ile-de-France et la chambre d'Agriculture de région.

Concrètement, ce [Pacte](#) déclenche pour notre CNPF IFC le financement d'un programme d'actions centré sur le [développement des documents de gestion durables volontaires \(PSG et CBPS\)](#) et le [conseil aux propriétaires](#) pour faire face aux changements climatiques.

La délégation territoriale collabore activement, en Ile-de-France, avec certains Départements :

- | [En Val-d'Oise](#), le travail sur une convention 2021-2026 s'est poursuivi : organisation d'une réunion forestière, réalisation de deux visites-conseil, installation d'un îlot d'avenir, mise en place d'un dispositif de suivi d'entretien « zéro-phyto » ,
- | [En Seine-et-Marne](#), une ambitieuse convention triennale renouvelable a été signée entre notre Délégation Territoriale et le Département. Cette convention vise à soutenir des actions d'accompagnement des [petites et moyennes propriétés forestières](#) face aux enjeux du changement climatique, avec notamment l'organisation de réunions forestières, la réalisation de visites-conseil, de diagnostics climatiques, ainsi que le conseil aux propriétaires forestiers à l'issue des opérations d'aménagement foncier (CNPF) menées par le Département. Cela a permis l'embauche d'un technicien dédié en 2023.

Notre CNPF a également contribué à d'autres actions en collaboration avec FIBOIS, entre-autres :

- | des groupes de travail sur les risques forestiers (incendie, tempête...),

- | le dépôt, sous le pilotage de l'ONF, d'une candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts », qui a été retenue,
- | le suivi du programme [Valorisation Bois et Territoire \(VBT\)](#) piloté par la chambre d'Agriculture d'Ile-de-France,
- | la participation au comité de pilotage et au jury de sélection du [Trophée des forêts](#), initiative conjointe de l'Union des Communes Forestières, de FRANSYLVA et de FIBOIS Ile-de-France, pour récompenser des projets d'animation de territoires présentés par des collectivités (cf. photo),
- | la création d'une [association de populiculteur](#) portée par FRANSYLVA Ile-de-France.



*Congrès des communes forestières d'Ile-de-France, Trophée des forêts, 10 novembre 2023*

### **En Centre-Val de Loire : lancement du « Cap Filière Forêt-Bois »**

Le 29 juin 2023, l'assemblée plénière de la Région Centre-Val de Loire a voté à l'unanimité son nouveau programme [Cap Filière Forêt-Bois](#), pour la période 2023-2027. Notre CNPF IFC en est désormais le co-animateur, aux côtés de FIBOIS, pour les actions dédiées à l'amont forestier. Ce nouveau [Cap Filière](#) oriente plus de moyens vers la forêt que la version précédente, aussi bien en



investissement (desserte forestière, populiculture, ilots d'avenir, PSG volontaires...), qu'en animation (mobilisation de bois, biodiversité, diagnostics sylvo-climatiques, transfert des connaissances...).

Outre ce dossier stratégique, le CNPF a continué à apporter son soutien à l'interprofession FIBOIS sur plusieurs autres sujets, en particulier le suivi et le développement de l'association **DURAMEN** pour le financement de projets de mécénats Carbone « plantations ».



*Signature officielle du « Cap Filière Forêt-Bois » le 20 décembre 2023 à INGRE (Loiret)*

## COMMUNIQUER AUPRES DE LA SOCIÉTÉ ET DU GRAND PUBLIC

---

Notre délégation régionale s'efforce de maintenir des actions de communication auprès du plus grand nombre : revue périodique, lettre électronique, site web, portail de services, enseignement auprès des scolaires, événements particuliers... Cet enjeu devient de plus en plus important pour faire valoir la place de la forêt privée, et les missions et actions du CNPF, face aux critiques de certains acteurs de la société.

2023 a été marquée par le départ, en septembre, de la responsable communication de notre délégation, Léa BOUBET. Ses missions ont été réaffectées provisoirement vers d'autres personnes.

### Revue « *Notre Forêt* » et lettre électronique « *Nouvelles de nos forêts* »

La revue *Notre Forêt* constitue le principal support de communication du CNPF-IFC pour la sensibilisation « à grande échelle » des propriétaires forestiers. Elle a continué à être adressée gratuitement à tous les propriétaires de bois de plus de 10 hectares, ainsi qu'aux élus et partenaires de la filière forêt-bois de nos deux régions : **4 publications effectuées en 2023 à 10 000 exemplaires.**

La lettre électronique *Nouvelles de nos Forêts* a, quant à elle, été envoyée mensuellement à 3 800 abonnés réguliers, pour la plupart propriétaires forestiers et partenaires de la filière.

### Site web *ifc.cnpf.fr*

La fréquentation du site est restée de même ordre de grandeur qu'en 2022, environ **15 000 visites et 30 000 pages vues.** Les informations les plus recherchées ont porté sur les nouveaux SRGS, les aides régionales à la forêt, la réglementation des coupes, et la recherche d'interlocuteurs pour des conseils forestiers (rubrique « Contacts »).





20 FÉVRIER 2024

## Santé des forêt

Consultez les bilans régionaux de l'année 2023.

Santé des forêts - Risques



08 FÉVRIER 2024

## Abaissement du seuil des PSG à 20 ha

Lien vers le décret d'application

Gestion durable



29 JANVIER 2024

## Programme FOGEFOR 2024

Programme FOGEFOR 2024

Gestion durable

*Quelques-unes des actualités figurant sur le site de notre délégation [ifc.cnpf.fr](http://ifc.cnpf.fr)*

## Enseignement forestier

Plusieurs ingénieurs et techniciens du CNPF-IFC interviennent régulièrement dans les formations du Master « Forêts, agrosystèmes, mobilisation des bois » de l'Université d'Orléans, et auprès des BTS « Gestion forestière » de l'antenne « des Barres » du lycée agricole du Chesnoy à Montargis.

Ces interventions concernent les thèmes Biodiversité, Documents de gestion forestière durable, Sylviculture..., ainsi qu'une participation au jury d'examen des masters et BTS (mémoires de stage et soutenances orales).

D'autres interventions sont aussi régulièrement réalisées en encadrement de chantiers-écoles avec certaines Maisons Familiales et Rurales (MFR) de la région (MFR du Lochois dans l'Indre, MFR de Chaingy dans le Loiret...).

A noter également que notre délégation s'efforce de maintenir l'accueil de plusieurs stagiaires (BTS, master, et apprentis depuis 2022) pour aider à la réalisation des études et recherches en cours. Une dizaine d'apprentis et stagiaires ont été encadrés en 2023.

## Evènements grand public

Le CNP-IFC a participé à plusieurs manifestations, fêtes, foires..., avec l'objectif de mieux faire connaître la forêt privée auprès du grand public, des scolaires, et de la société. Ces journées sont l'occasion d'expliquer le rôle et le savoir-faire des sylviculteurs, et les missions de leur Etablissement public CNPF. Parmi les évènements 2023 :

- | animations de sorties en forêt dans le cadre de l'opération [La Forêt s'invite à l'Ecole](#) où les enfants (et leurs parents accompagnateurs) ont pu apprendre à observer la forêt dans ses différents compartiments : arbres, autres végétaux, oiseaux, insectes, champignons, sols... [4 classes](#) ont bénéficié de ces animations en participant au jeu d'observation [IBP Kids](#) développé par le CNPF et l'INRAE, à l'initiative de Léa BOUBET,
- | participation, aux côtés d'autres parties prenantes (gestionnaires forestiers, universitaires, ONG de protection de l'environnement) aux tables rondes, en particulier celle relative au point de vue des propriétaires forestiers, ayant ponctué les « [rencontres pour la survie des forêts franciliennes](#) », organisées par France Nature Environnement Ile-de-France le [8 juin 2023 à l'Académie du Climat à Paris](#).
- | participation aux [50 ans d'Essonne Nature Environnement \(ENE\)](#), le 18 novembre 2023. Cette manifestation a rencontré une forte participation (35 associations environnementales présentes), suscitant des échanges nourris avec les représentants des forestiers (ONF, FRANSYLVA, CNPF). A noter que notre délégation a participé, en lien avec ENE, à l'élaboration [vde fiches sur la gestion forestière](#), visant à répondre aux principales préoccupations du public : organisation de la forêt privée, ses particularités, comment résoudre les conflits d'usages, etc.



*Table ronde à l'occasion des 50 ans d'Essonne Nature Environnement, 18 novembre 2023*

\*\*\*\*\*